

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 08

**PRÉSENTS** : M. LAGET Bernard, Mme MAKAREINIS Marie-José, Mlle ARCURI Gisèle, M. PERRIER Jacques, M. VINCENT Pierre, Mme CHATAIGNON Evelyne, Mme FRANCOIS Josiane, Mme HUET Isabelle, Mme MARION Claudette, Mme ROYON Jocelyne, M. BENOIT Pascal, M. BRET Yannick, M. SERVADEI Bernard, M. THENARD Michel.

**ABSENTS ET POUVOIRS** : Néant.

**SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION** : M. BRET.

### **1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2008 .**

Vote à l'unanimité

### **2) Désignation d'un représentant pour la commission d'évaluation des charges de SEM**

Le conseil de communauté de Saint-Etienne Métropole a délibéré le 28/04/08 pour constituer la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Cette commission est constituée d'un représentant de chaque commune. Monsieur le Maire est désigné.

### **3) Désignation des représentants aux commissions du SIPG**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier a arrêté une liste de quatre commissions. Vote à l'unanimité.

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Affaires sociales	M. PERRIER Jacques	Mme FRANCOIS Josiane
SPANC	NON CONCERNE	
Equipement Nautique	M. BRET Yannick	Mlle ARCURI Gisèle
Animation Patrimoine Culture	Mme MARION Claudette	Mme CHATAIGNON Evelyne

### **4) Définition des limites concernant la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Le conseil municipal, donne délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 150 000 euros, à réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, à conclure tout avenant destiné à modifier les mentions ci-dessus et à procéder au renouvellement ou à la réalisation du placement. Il informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues. Vote à l'unanimité.

### **5) Indemnités au trésorier**

Comme chaque année, le Maire propose de reconduire dans les mêmes conditions l'indemnité du conseil accordée à M. CHAUCHOT, Trésorier de Rive de Gier. Vote à l'unanimité.

### **6) Subvention exceptionnelle à Courses Loisirs et Randonnée**

Par lettre en date du 20 mai 2008, l'Association "Courses Loisirs et Randonnées" sollicite une subvention: proposition de 400 €. M. VINCENT ne prend pas part au vote. Vote à la majorité.

### **7) Adhésion des communes de La Chamba et La Chambonnie au SIEL**

Les communes de La Chamba et de La Chambonnie, étaient rattachées, à l'origine, pour des raisons techniques, au Syndicat d'électrification du Puy de Dôme. La loi du 7 décembre 2006 a prévu une Autorité concédante, pour la distribution d'électricité, à maille départementale. Ce rôle étant assuré par le SIEL pour le département de la Loire, les communes ont délibéré pour adhérer à ce syndicat. Le Comité syndical du SIEL du 19 mai 2008 a approuvé ces adhésions. Mme MAKAREINIS ne prend pas part au vote. Vote à majorité.

### **8) Approbation des rapports annuels eau et assainissement de la Lyonnaise des Eaux**

La Société « Lyonnaise des Eaux », fermier de la commune, a transmis ses rapports annuels 2007 sur le prix et la qualité du service de l'eau et du service de l'assainissement dans la commune de Châteauneuf. Vote à l'unanimité.

### **9) Bail pour un local au château du Mollard**

Un local d'environ 51 m<sup>2</sup> situés au 2<sup>ème</sup> étage du château du Parc du Mollard est actuellement disponible. M. le Maire propose d'établir un bail et de l'autoriser à signer et à le faire signer à toute entreprise susceptible d'être intéressé par le local. Vote à l'unanimité.

### **10) Participations accordées aux familles pour l'année scolaire 2008-2009**

Chaque année, le Conseil Municipal fixe les participations financières accordées aux familles pour diverses activités et fournitures scolaires jusqu'à la fin du cycle secondaire de l'enfant. Le montant de ces participations pour l'année scolaire 2008-2009, est augmenté de 2,5 % par rapport à 2007-2008. Cantines scolaires : 1,02 € par repas ; fournitures scolaires : 13,79 € par enfant à partir du secondaire ; classes vertes, de neige ou de mer : 2,88 € par jour et par enfant ; sorties piscines : 1,42 € par sortie et par enfant. Vote à l'unanimité.

### **11) Participations accordées aux familles pour le centre aéré 2009**

Le Conseil Municipal doit fixer les participations financières accordées aux familles pour les centres aérés, pour l'année civile 2009: participation de 1,80 € par journée et par enfants avec une limite de 20 jours par an et par enfant. Vote à l'unanimité.

### **12) Cessions de terrains**

Différents travaux d'enfouissement de réseaux ont été réalisé par la commune dans les quartiers de Bourbouillon, Lavandière, Madinay, et Granay - Bajard. Plusieurs parcelles de terrains appartenant aux particuliers et jouxtant les voiries concernées ont été cédées à la commune pour créer les aménagements nécessaires à la réfection et création de réseaux ainsi qu'à la sécurité des riverains. Il est nécessaire de régulariser ces cessions. Vote à l'unanimité.

### **13) Aide financière auprès de l'entreprise SATRE**

Suite aux travaux d'enfouissement de réseaux qui ont été réalisés sur l'ensemble de la commune, le garage SATRE a eu des problèmes financiers dus à l'inaccessibilité de son entreprise. Par courrier du 24 juin 2008, Monsieur SATRE, Directeur du Garage SATRE, mentionne ses pertes de revenus à cause des problèmes de passage pour accéder à son garage. Il joint également un tableau récapitulatif sur les trois dernières années qui mentionnent effectivement une perte sur le chiffre d'affaire d'environ 5 000 € sur trois mois.

Considérant qu'il est préférable d'établir une transaction afin d'épargner un contentieux à la commune : proposition de 10 000 €. Vote à l'unanimité.

### **14) Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Le ministère de l'Intérieur a lancé un programme de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales. L'application ACTES (Aide au Contrôle de Légalité Dématérialisé) a été développée et expérimentée pour permettre aux collectivités de transmettre par voie électronique les actes soumis à l'obligation de transmission en préfecture dans le cadre du contrôle de légalité. Un dispositif de télétransmission, mis en place gratuitement par le Conseil Général de Loire, va permettre à la commune de transmettre de façon dématérialisée ses actes au contrôle de légalité.

Vote à l'unanimité.

### **15) Dissimulation HTA sur la RD30**

Il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation HTA sur la RD 30. Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Des contributions pour l'adhésion à la compétence et la répartition des charges afférentes seront intégrées dans l'appel annuel des contributions pour un montant de 6 312 € pour ces travaux. Vote à l'unanimité.